

# Plan d'action 2012-2015 à l'égard des personnes handicapées

## Reddition de comptes 2014-2015 du MESRS (ancien ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science)

Novembre 2015



Le présent document a été produit par  
le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**Coordination et rédaction**

Direction de la planification et des politiques  
Direction générale des affaires universitaires et interordres  
Secteur de l'enseignement supérieur

**Révision linguistique**

Sous la responsabilité de la Direction des communications

**Pour obtenir plus information :**

Renseignements généraux  
Direction des communications  
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
1035, rue De La Chevrotière, 28<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 643-7095  
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site Web  
du Ministère au [www.education.gouv.qc.ca](http://www.education.gouv.qc.ca).

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015

ISSN 2369-0046 (En ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

## Reddition de comptes pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015

Le présent rapport rend compte des résultats atteints au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015 concernant les engagements en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de science dans le Plan d'action 2012-2015 à l'égard des personnes handicapées.

Objectif	Action	Période	Indicateur	État de réalisation	Suite à donner
1. Favoriser l'accès à la formation professionnelle et technique aux personnes handicapées	1.1 Soutenir des projets de sensibilisation à l'entrepreneuriat en milieu scolaire, adaptés aux différentes clientèles, dont les personnes handicapées.	2014-2015	Nombre de projets financés	La mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat vise tous les étudiants du collégial et il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure les projets sont adaptés aux personnes handicapées. Le Ministère ne peut rendre compte de cette action. De plus, la mesure a été abolie le 12 novembre 2014.	S'il y a des suites à donner, elles seront inscrites dans le prochain plan d'action 2015-2019 à l'égard des personnes handicapées
2. Améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur des étudiants en situation de handicap	2.1 Soutenir financièrement les établissements collégiaux et universitaires offrant des services aux étudiants en situation de handicap.	2014-2015	Montants alloués	Cégeps : 17 080 200 \$ Collèges privés : 696 016 \$ Universités : 9 282 702 \$	
	2.2 Réviser les programmes de soutien à l'accueil et à l'intégration des étudiants en situation de handicap afin d'assurer la cohérence entre les programmes et le modèle d'organisation des services.	2014-2015	Nombre de programmes mis à jour	Les travaux menés en 2014-2015 ont permis de réviser les programmes des réseaux collégial (public et privé subventionné) et universitaire pour l'année 2015-2016, en vue d'intégrer les responsabilités liées aux volets Services spécialisés et Ressources matérielles du Programme d'allocation pour des besoins particuliers (PABP), dont le transfert vers les établissements d'enseignement est prévu pour le 1 <sup>er</sup> septembre 2015.	
	2.3 Assurer le suivi de l'implantation du modèle d'organisation des services à l'intention des étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, et du plan d'action qui l'accompagne.	2014-2015	Nombre d'objectifs réalisés ou en voie de réalisation	Les quatorze objectifs du plan d'action sont réalisés ou en voie de réalisation.	
3. Favoriser l'accès à l'aide financière aux études aux	3.1 Organiser des activités d'information générale sur les mesures d'aide financière.	2014-2015	Nombre d'activités d'information et de formation	Vingt formations ayant abordé le thème du PABP et la notion de déficience fonctionnelle majeure ont été données.	

Objectif	Action	Période	Indicateur	État de réalisation	Suite à donner
personnes handicapées			offertes		S'il y a des suites à donner, elles seront inscrites dans le prochain plan d'action 2015-2019 à l'égard des personnes handicapées
	3.2 Maintenir l'accessibilité de l'information générale, à propos de l'Aide financière aux études, sur le site Web du Ministère ainsi que dans le document <i>Une aide à votre portée</i> .	2014-2015		Réalisé. Activité récurrente liée au changement de cycle d'attribution de l'aide dans le cadre du PABP et du Programme de prêts et bourses.	
	3.3 Offrir un choix d'accès, pour les bénéficiaires adultes du Programme d'allocation pour les besoins particuliers (PABP), entre le format papier et le format numérique du formulaire.	2014-2015	Période de mise en disponibilité du formulaire en format papier	Non réalisé. Ce projet n'a pas été retenu en raison des modifications importantes prévues au PABP pour les années à venir.	
	3.4 Maintenir l'accès, pour les bénéficiaires adultes du Programme d'allocation pour les besoins particuliers (PABP), des services en ligne de l'Aide financière aux études sur le site Web du Ministère.	2014-2015		Réalisé. Activité récurrente liée au changement de cycle d'attribution dans le cadre du PABP.	
	3.5 Maintenir le versement des montants d'aide financière par dépôt direct dans le compte bancaire des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et du Programme d'allocation pour les besoins particuliers.	2014-2015		Réalisé. Activité récurrente liée au changement de cycle d'attribution dans le cadre du PABP et du Programme de prêts et bourses.	
4. Faciliter l'accès aux documents et aux services aux personnes handicapées	4.1 Améliorer l'accessibilité de l'environnement Web du Ministère aux personnes handicapées.	2014-2015	Nombre de pages Web accessibles et conformes aux normes	Les pages du site Web de l'Aide financière aux études et du site Web du MESRS sont créées à partir de gabarits accessibles. Au 31 mars 2015, 100 % des pages du site de l'Aide financière aux études étaient conformes au standard sur l'accessibilité des sites Web. Quant au MESRS, 70 % de l'ensemble de son site était conforme à ce standard.	
	4.2 Poursuivre l'accessibilité des documents conformément aux standards Web d'accessibilité pour les personnes handicapées.	2014-2015	Nombre de documents accessibles	Au 31 mars 2015, 21 documents satisfaisaient aux exigences du standard sur l'accessibilité des documents. Les autres documents seront graduellement rendus conformes selon la disponibilité des ressources et des budgets.	
5. Faciliter le	5.1 Implanter un nouveau	2014-	Période de	À la fin du formulaire électronique, la question suivante est	S'il y a des suites à

Objectif	Action	Période	Indicateur	État de réalisation	Suite à donner
repérage des plaintes reliées aux besoins des personnes handicapées	processus de traitement des plaintes permettant de repérer celles qui viennent de personnes handicapées.	2015	mise en œuvre et de rodage du nouveau processus	posée : « Est-ce que votre plainte concerne un service ou un programme offert à une personne handicapée? » L'option « oui » a été utilisée à 49 reprises par des citoyens. Dans la grande majorité des cas (46), les plaintes concernaient des modalités d'application des programmes de l'Aide financière aux études. Outre 19 plaintes qui n'avaient aucun lien direct avec le handicap, 27 visaient le PABP et avaient pour objet, par exemple, une demande d'aide financière refusée ou une aide insuffisante, la durée du délai de traitement d'une demande, la complexité des procédures, la non-reconnaissance d'une limitation par le Programme, etc. Certains ont indiqué que ces difficultés s'ajoutaient à une situation financière déjà précaire, parfois causée par des limitations à l'emploi, ce qui compliquait le paiement des frais inhérents à la scolarisation. Pour ce qui est des 3 autres plaintes, elles visaient des services spécifiquement offerts par des établissements d'enseignement (collèges et universités).	donner, elles seront inscrites dans le prochain plan d'action 2015-2019 à l'égard des personnes handicapées
6. Favoriser l'embauche des personnes handicapées	6.1 Maintenir les efforts en vue d'atteindre la cible du Plan d'embauche du gouvernement du Québec, fixée à 2 % pour les personnes handicapées.	2014-2015	Nombre et pourcentage d'employés handicapés	Au 31 mars 2015, 12 personnes handicapées, soit 3,0 % du personnel régulier, étaient en emploi au Ministère.	

**Éducation,  
Enseignement  
supérieur  
et Recherche**

**Québec** 